

Section 16.—Les Indiens et les Esquimaux du Canada

Les Indiens*.—Il y aurait 15,000 ans, d'après les découvertes des archéologues, que des tribus primitives ont fait leur première apparition en Amérique du Nord. Des bandes de chasseurs nomades, croit-on, poussés hors de leurs terres du nord-est de l'Asie, y pénétrèrent après avoir franchi le détroit de Béring. Les origines ethniques des Indiens, semble-t-il, ont varié. Nombreuses et quelque peu variées étaient les différences de langue d'une tribu à l'autre, mais les caractères religieux et les traditions paraissaient issus pour ainsi dire de la même source.

Les Indiens du Canada se partagent en dix groupes linguistiques, dont quatre à l'est des Rocheuses (algonquin, athapascan, iroquois et sioux) et six à l'ouest (kootenay, salish, wakashan, tsimshian, haida et tlinkit). Ceux de souche algonquienne, les plus nombreux, sont dispersés de l'Atlantique aux Rocheuses; y figurent entre autres les Micmacs des Maritimes, les Montagnais du Québec, les Ojibwas, les Cris et les Pieds-Noirs des Prairies. Les Iroquois, Hurons compris, habitent surtout l'Ontario et le Québec, tandis que des tribus de Sioux sont fixées dans les Prairies. Quant aux Athapascans, ils vivent d'ordinaire au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le recensement de 1951 a dénombré au Canada 155,874 personnes d'origine indienne, ainsi réparties par province et selon le sexe:

<i>Province</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Province</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Terre-Neuve.....	184	174	358	Saskatchewan.....	11,265	10,985	22,250
Île-du-Prince-Édouard.....	136	121	257	Alberta.....	10,743	10,420	21,163
Nouvelle-Écosse.....	1,379	1,338	2,717	Colombie-Britannique.....	14,602	13,876	28,478
Nouveau-Brunswick.....	1,164	1,091	2,255	Yukon.....	734	799	1,533
Québec.....	7,556	7,075	14,631	Territoires du N.-Ouest...	1,913	1,925	3,838
Ontario.....	19,025	18,345	37,370				
Manitoba.....	10,642	10,382	21,024	CANADA.....	79,343	76,531	155,874

Ces chiffres englobent toutes les personnes ayant un ancêtre paternel de race indienne. Nombre d'entre elles, depuis longtemps assimilées, ont perdu leur nom d'Indien. Les Indiens qui, en vertu de la loi, sont encore considérés comme tels (1955) sont au nombre de 151,558. Répartis en 600 bandes, ils vivent dans quelque 2,223 réserves affectées à leur usage et à leur bénéfice.

Administration.—Aux termes de la loi sur la citoyenneté et l'immigration et de la loi sur les Indiens, l'objectif premier de la Division des affaires indiennes est de faire en sorte que l'Indien puisse se suffire de plus en plus à lui-même. Les attributions de la Division portent sur les réserves et les terres cédées, les fonds de fiducie, les programmes de bien-être, les secours, les allocations familiales, l'enseignement, la transmission de biens par héritage, le rétablissement des ex-militaires indiens dans les réserves, les obligations contractées par traité, l'émancipation des Indiens et autres questions.

La loi sur les Indiens actuellement en vigueur a été rédigée à la suite d'une enquête sur les affaires indiennes faite par un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes au cours de 1946, 1947 et 1948 et de conférences subséquentes avec des groupes représentatifs des Indiens. La nouvelle loi, promulguée le 4 septembre 1951, remplace une loi codifiée en 1876 et modifiée de temps à autre depuis.

* Rédigé à la Division des affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.